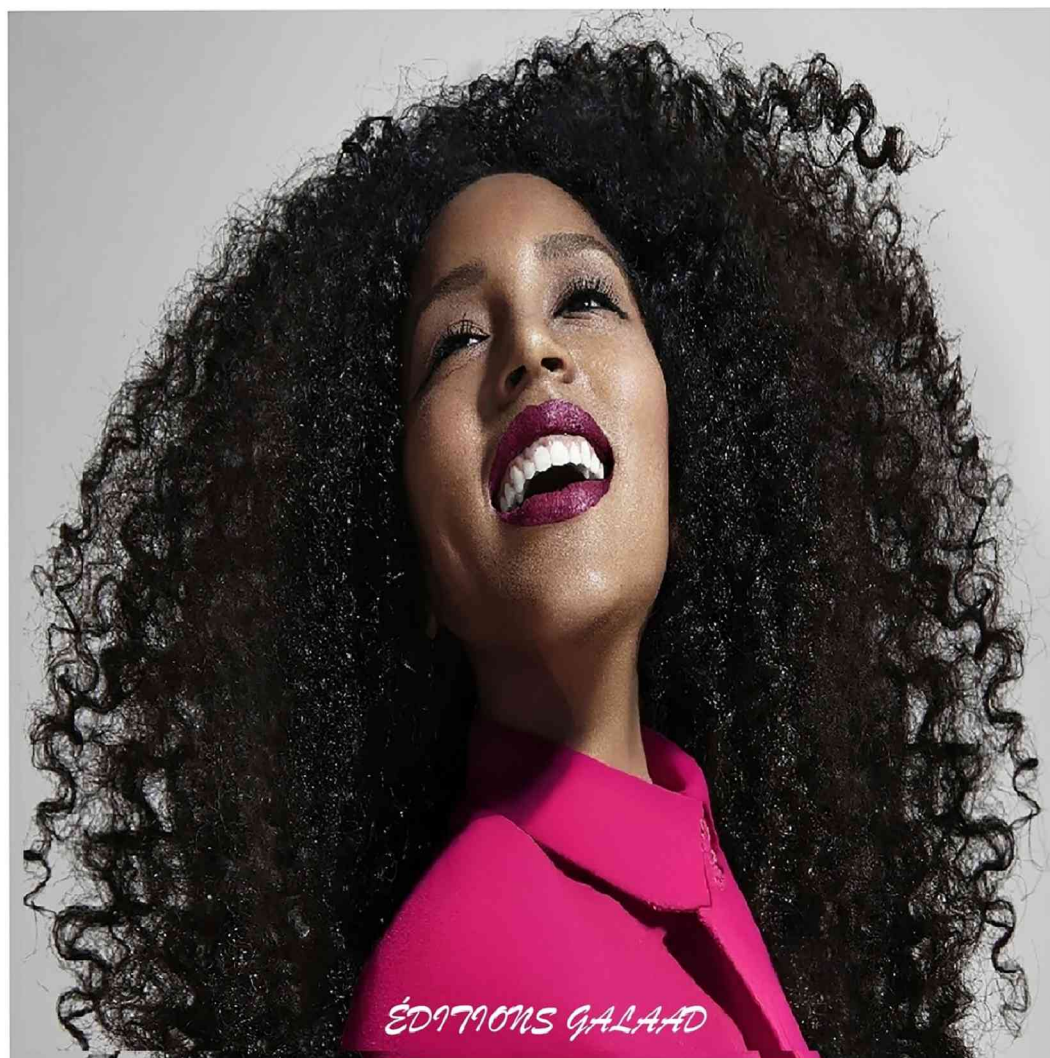


M. Kenny Ronald PIERRE

Comment bien entretenir et soigner les  
cheveux des femmes noires et métissées

(tome 2, version revue et complétée  
avec images en couleur – réédition)

*Les bons protocoles et recettes pour que les  
femmes noires et métissées aient de beaux cheveux*



ÉDITIONS GALAAD

**Comment bien entretenir et soigner les  
cheveux des femmes noires et métissées**

(tome 2, version revue et complétée  
avec images en couleur – réédition)

**Les bons protocoles et recettes pour que les  
femmes noires et métissées aient de beaux cheveux**

Kenny Ronald PIERRE

## 1 Introduction

**C**e livre vient compléter mon premier ouvrage. Pour la petite histoire, le tout premier livre de cette collection que j'ai écrite contenait les bases des connaissances qui se trouvent maintenant dans trois nouveaux tomes.

Il est à noter que la première version de cet ouvrage n'était pas aussi développée et n'avait pas d'image en couleur.

Ayant approfondi les connaissances de ce premier livre, il m'a fallu le scinder en trois, car trop volumineux pour tout contenir.

Dans le nouveau *tome I de ce livre*, je vous ai présenté plusieurs recettes à concocter et qui se trouvent dans ce livre que vous avez en mains, vous en découvrirez encore bien plus.

Un dossier vous mènera aussi vers le beurre de karité et ses vertus pour les cheveux et le cuir chevelu.

Une étude sur les céramides, molécules incontournables pour sceller l'hydratation des cheveux des femmes noires et métissées, vous sera aussi présentée.





Vous découvrirez aussi à partir de quelles bases végétales on peut trouver du céramide ainsi que des recettes.

Nous verrons aussi qu'un des gestes à « *répercussions fatales* » pour les cheveux crépus ou métissés et réalisé par bien de ces femmes, est de préparer des lotions d'entretien capillaire sans y intégrer des éléments contenant un indice de protection contre le soleil.

Sous les latitudes tropicales, de tels produits donnent comme finalité des cheveux qui « *crament* » au soleil.

Ici encore, c'est avant tout l'huile – si l'indice de protection qu'elle apporte à la tige capillaire n'est pas suffisant – qui demeure dans les cheveux quand l'eau s'est évaporée, qui leur sera entre autres dommageable.

Prenons un exemple :

*Pour commencer, il est important de savoir que les cheveux ont besoin d'un indice de protection de 30 contre les UV du soleil.*

*Ce faisant, si vous ne mettez, dans vos lotions capillaires, que de l'huile de coco, dont l'indice est de 4 à 8, vos cheveux finiront par frire sous le soleil. Ce qui les rendra secs comme de la paille et cassants.*



Afin de remédier à cela, nous découvrirons dans ces lignes le *B.A.-BA* afin de protéger les cheveux contre les affres du soleil.



Certains des produits présentés dans ce livre devraient être incontournables selon moi, car ils renferment naturellement un indice de protection. Tout au long de ce livre, vous trouverez ceux pouvant être utilisés afin de renforcer les cheveux et le cuir chevelu. Je vous invite aussi à faire des voyages, sous diverses latitudes afin de découvrir *des fruits, des arbres, des plantes* et leurs bienfaits pour vos cheveux.



Nous irons aux Antilles afin de découvrir les vertus du *gombo*, du *goyavier*, du *manguier*, de l'*hibiscus*, etc. Nous passerons par l'*Afrique* afin de découvrir l'*huile de yangu*.

Nous ferons aussi une halte en *Inde* afin de comprendre ce qu'apportent aux cheveux les *poudres indiennes*.



Vous sortirez certainement, de ce voyage par la plume, des plus fortifiés, et j'ai l'assurance que vos cheveux seront « *ravis* », car grâce aux nouveaux soins dont ils bénéficieront, ils seront revigorés et pourront gagner en longueur et épaisseur.

Vous aurez aussi des conseils sur des molécules qui vous permettront de déoxyder vos cheveux et vos cuirs chevelus des *agressions chimiques auxquelles vous les avez soumis, tels que défrisage, couleur d'oxydation, pétrolatum, etc.*

Pour poursuivre, je vous dirais que les chutes, les cassures et autres carences capillaires ne sont pas des fatalités. Bien souvent, elles sont le fruit de mauvais choix en matière de produits capillaires ou résultent de carences nutritionnelles. En *24 ans* de carrière, j'ai eu à traiter un grand nombre de problèmes du cheveu et du cuir chevelu et le constat que j'en tire est que leur pire ennemi est « *l'ignorance* ».

Très souvent, c'est une méconnaissance de la nature des cheveux, du cuir chevelu et de leurs besoins qui finit par leur être dommageable.

Nous allons donc remédier à cela dans ces lignes.

*Avant que vous n'entamiez la lecture de ce livre, il est impérieux pour moi de vous signaler que les protocoles, les produits et molécules que je vous présente dans ce livre, ainsi que leurs propriétés, indications et mode d'emploi ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont en aucun cas des recommandations médicales.*

*Je vous informe à titre préventif que les compléments alimentaires anti-chute ou destinés à renforcer l'organisme en cas de carence, les ampoules anti-chute, les huiles végétales ou essentielles qui sont conseillées dans ce livre ne sont pas à prendre en cas de grossesse ou d'allaitement.*

*De même, je précise que les personnes asthmatiques ou sujettes à des allergies devront s'assurer qu'elles peuvent les utiliser sans risque pour leur santé.*

Je mets aussi l'accent également sur la nécessité, avant d'utiliser une des molécules que je présente dans ces lignes, de vous soumettre à l'avis de votre médecin qui connaît vos antécédents médicaux.

Ne prenez pas de risque avec votre santé, car une molécule peut paraître anodine et ses répercussions, elles, peuvent être fatales.



### 3 Entretien au quotidien les cheveux négroïdes

**J'**aime à dire que dans la vie, et je le crois fermement, tout est une affaire de pédagogie. Il est attristant pour moi de voir des femmes afro-caribéennes aux cheveux dévitalisés et cassants.

La cause est souvent l'ignorance des bons protocoles capillaires qui donnent des cheveux forts.

L'objectif pour moi étant la santé des cheveux, singulièrement ceux de la femme noire ou métissée, je vous apporte ici des conseils pratiques qui vous permettront de mieux gérer vos cheveux au quotidien.

Vous retrouverez, entre autres, dans ces lignes, les molécules incontournables – dont j'ai pu mesurer l'efficacité – pour une bonne gestion des cheveux de la femme noire ou métissée.

*Les protocoles décrits ici ainsi que les éléments nutritionnels pour les cheveux afro-caribéens sont destinés aussi bien aux cheveux défrisés qu'à ceux qui ne le sont pas.*

Les soins des cheveux *nappy* reposent en grande partie sur les huiles végétales et essentielles, ces mêmes besoins des cheveux « *naturels* » sont aussi ceux des cheveux défrisés.

En tant que coiffeur-conseil expert en problématiques capillaires, j'accueille chaque jour des femmes noires ou métissées.

C'est la partie de mon travail consistant à leur apporter des conseils pour faire qu'elles soient aptes à réaliser elles-mêmes leurs produits capillaires, conseils que je vous livre ici.

Les nutriments et molécules bénéfiques pour les cheveux et le cuir chevelu, décrits dans ce livre, servent de base aux soins capillaires que vous pouvez facilement réaliser chez vous.

Ce qui, vous le verrez, est une grande source d'économie, ainsi que de bien-être pour vos cheveux.



J'aimerais, avant de continuer, souligner certains points qui me semblent importants, bien que relevant du bon sens :

*Avant de faire une préparation capillaire, il faut un minimum d'hygiène. La première base à mettre en place est de stériliser tout ce que nous allons utiliser : fouet, bol, pipette, bocal, flacon ainsi que le plan de travail, etc.*

Autant que possible, privilégiez pour la conservation de vos compositions des flacons et des pots avec pompes.

Les mains sont tout au long de la journée en contact avec des *germes, des microbes, des bactéries, etc.* Il va sans dire que nos mains ainsi que nos ongles doivent être désinfectés. Si nous utilisons *du linge de cuisine, tablier, serviette, etc.* il faut qu'il soit propre.

Désolé, ces choses sont évidentes, mais je préfère quand même les souligner, prenant le risque de froisser certaines personnes. De même, si la base de notre préparation se fait avec des fruits ou des feuilles fraîches, il faut aussi les désinfecter.

En mise en garde, je me dois aussi de souligner que les protocoles que je vous propose ne contiennent pas de conservateur chimique ; ces préparations devront en moyenne être *utilisées dans les 21 jours.*

Pour que vous ne soyez pas dans le doute, il vous faut étiqueter vos préparations en les datant et en notant les éléments qui les composent.

#### 4.7 Le gombo (antillais)

Pour commencer cette partie, je me dois d'être au clair avec vous, concernant le gombo, nous n'avons pas été amis, lui et moi, durant les *premières années de ma vie*.

Son aspect gluant, une fois cuit, avait du mal à arriver jusqu'à mon estomac, mais, avec l'âge, on apprend à connaître l'autre ; ce faisant, nous vivons maintenant, lui et moi, en bonne intelligence.

J'en suis même arrivé à le mettre à l'honneur. Pour tout dire, le problème venait de moi, car le *gombo* est une source de bienfaits inestimables pour notre organisme, ainsi que pour nos cheveux.



Le gombo est aussi appelé okra et est depuis longtemps un mets très prisé sur le continent africain.

Il s'est répandu sur d'autres latitudes, comme les Antilles où il a gagné ses lettres de noblesse.

Si on connaît les vertus du gombo qui sont nombreuses pour la santé, on peut citer, entre autres, ses bienfaits en matière de constipation ; on sait moins qu'il entre dans la composition de produits capillaires, et pourtant, cette plante apporte un grand plus dans la gestion des cheveux des femmes noires et métissées.

Le *gombo* est utilisé sous plusieurs formes, pour les préparations capillaires : *le fruit est transformé en gomme mucilagineuse – base gluante –, on utilise aussi son huile issue de ses graines, ainsi que la poudre qui est tirée du fruit.*



Parmi les actifs principaux bénéfiques aux cheveux : *Antioxydants (bêta-carotène, lutéine, zéaxanthine, quercitrine), fibres alimentaires 40 %, manganèse, vitamines (B2, B3, B6, B9, C, K), calcium, magnésium, fer, cuivre, protéine, glucides, lipides, gomme mucilagineuse.*

Faisons un zoom sur certains des nutriments du *gombo*, ceux bénéfiques pour les cheveux :

## 4.9 L'hibiscus

Cette plante qui porte de belles fleurs de diverses couleurs, selon sa variété, est un plaisir pour les yeux.



Aux Antilles, où j'ai passé mon enfance, j'ai le souvenir de cette plante qui constituait une haie autour de la maison familiale.

Certaines de ces fleurs sont réputées avoir une action bénéfique sur les rhumes, mais, de façon plus générale, on lui connaît de nombreuses vertus pour la santé.



Avant l'existence des shampoings tels qu'on les connaît aujourd'hui, l'hibiscus a été utilisé aux *Antilles* par nos aïeux pour entretenir leurs cheveux. Pour nourrir et renforcer leurs locks, les rastas utilisent les fleurs et les feuilles de cette plante.

Bien qu'il y ait plusieurs variétés d'*hibiscus* et que chacune d'entre elles ait ses vertus propres, pour les préparations capillaires, celle qui est la plus couramment utilisée et commercialisée sous forme de poudre ou d'huile, c'est l'*hibiscus sabdariffa*.

Cet hibiscus se reconnaît par ses calices (*partie portant la fleur*) qui ressemblent à des *groseilles antillaises*.



Cette plante est originaire d'*Amérique centrale*, et a été exportée vers d'autres latitudes comme l'*Inde*, l'*Afrique* et les *Antilles*, etc.

En cosmétique, on utilise plusieurs parties de cette plante.

La poudre d'hibiscus est formée de ses fleurs ou de ses calices, on peut aussi trouver un mélange des deux. L'huile d'hibiscus, quant à elle, se prépare à partir des graines de cette plante. Les feuilles fraîches entrent dans la composition des bases de soins capillaires.

Actifs principaux bénéfiques aux cheveux : *vitamines C, E et F, omégas 6 et 9, glucides, protéines, calcium, fer, phosphore, acide citrique ainsi que d'autres acides végétaux comme les flavonoïdes* :

*Flavonols (hibiscine, hibiscétine, hibicitrine etc.), phytostérol, résines.*

## 4.12 La mangue

La mangue est le fruit du manguier qui est un arbre qui pousse généralement dans les pays ensoleillés. Le manguier a pour nom scientifique *Mangifera indica* L et est de la famille des *Anacardiaceae*.

Cet arbre est présenté comme originaire d'Asie méridionale, plus précisément d'*Inde orientale* et de la *Birmanie*. Le Manguier peut atteindre, selon sa variété, 10 à 25 mètres de haut. Venons-en maintenant au fruit du Manguier.

Il existe diverses variétés de mangue, l'une des plus connues et ma préférée est la mangue Julie, à la chair délicatement parfumée et charnue. En parlant de mangue, j'en ai l'eau à la bouche, surtout en ce moment où c'est la saison ici aux Antilles. *Quel délice !*



*Bon, bon, je digresse. J'arrête de vous faire saliver.*

Concentrons-nous sur ce qui m'amène à parler de la mangue, ses vertus pour les cheveux. Parmi les actifs principaux bénéfiques aux cheveux : eau, protéines, lipides, acides gras saturés, glucides, sucre, fibres, acides organiques, calcium, cuivre, fer, iode, magnésium, manganèse, phosphore, potassium, sélénium, zinc, flavonoïdes, polyphénols. Ce fruit est très riche en vitamines de divers groupes, je citerai les B1, B2, B3, B5, B6, B9, C, E.

*La mangue est aussi composée de provitamine A et bêta-carotène.*

En découvrant la composition de la mangue, on se rend compte qu'elle contient beaucoup d'éléments se trouvant dans l'avocat, comme l'eau, le cuivre et les vitamines du groupe B. Pour redécouvrir les vertus de ces divers composants reportez-vous à la partie consacrée à l'avocat.

Néanmoins, pour le plaisir et juste par acquit de conscience, découvrons quelques vertus des excipients présents dans la mangue.

Le zinc et la vitamine B6 aident les cheveux à synthétiser et à stabiliser deux de leurs composantes les plus importantes : la kératine et la cystine – qui forment plus de 80 % de leur structure.

La vitamine B5, aussi appelée *bépanthen*, permet aux cheveux de gagner en épaisseur.

Le *béta-carotène* rend les cheveux plus résistants au rayon du soleil. Ce qui est inespéré pour les cheveux des femmes qui vivent sous des climats où le soleil est ardent.

L'apport en *magnésium* et en *fer* que contient la mangue renforce les cheveux anémiés, mous, secs et cassants.

Les fibres contenues dans ce fruit agissent sur la solidité des cheveux en augmentant leur élasticité.

La vitamine E est un régénérant, un cicatrisant et permet de désintoxiquer les cheveux. La haute teneur en eau de la mangue fait d'elle un allié contre les cheveux secs et cassants.

De par ses nombreux nutriments, la mangue est donc excellente pour la santé et par extension pour la beauté des cheveux. Elle nourrit, renforce la tige capillaire, combat les cheveux secs, cassants et anémiés.

La mangue contient de puissants antioxydants, ce qui en fait un atout contre les radicaux libres et, par extension, le stress oxydatif.

Ce faisant, il permet au cuir chevelu de combattre les chutes de cheveux androgénétiques, hormonales, nerveuses, ainsi que les desquamations, les pellicules, l'excès de sébum et les démangeaisons.

Ce fruit est particulièrement efficace pour les cheveux agressés chimiquement en agissant comme régénérant et désintoxiquant. Ce fruit est à lui seul une cure de jouvence pour les cheveux !

Pour vos cheveux, vous pouvez utiliser la chair de la mangue afin de préparer vos soins. Du moins, si vous pas mangé le beau et délicieux fruit en oubliant que vous le destiniez à vos cheveux !

Pour vos soins capillaires, il vous suffit de choisir une belle mangue bien mûre, de la peler et de passer sa chair au mixeur.

#### 4.18 Le riz

En ce jour, je vous convie à un voyage au *pays du Soleil levant*, la *Chine*, ainsi que sur tout le continent asiatique. Nous allons visiter l'un des représentants millénaires des Asiatiques, non les samouraïs, mais le riz. Ce n'est donc pas dans des musées que nous nous rendrons, mais dans la boue des rizières, ce faisant, n'oubliez pas vos bottes.

Le *riz* n'est pas consommé qu'en Asie, certaines des rizières sont aussi implantées en *Amérique du Sud*, en *Afrique*, etc., mais l'histoire garde l'Asie comme étant la partie du monde où le riz a de tout temps eu la place principale dans la nutrition de son peuple.

Le riz est devenu l'une des céréales les plus consommées et est décliné sous diverses variétés, des plus basiques jusqu'aux plus raffinées, donc plus ou moins onéreuses. Ce qui nous concerne ici, ce sont ses grandes vertus pour l'entretien des cheveux.

Je dirais même que j'ai rarement rencontré un végétal qui, comme le riz, a autant de composantes bénéfiques aux cheveux.



Parmi les actifs principaux bénéfiques aux cheveux :

*Acides myristique, palmitique, stéarique, palmitoléique, oléique, linoléique, alpha-linoléique, aspartique, glutamique. Vitamines B1, B2, B3 (ou PP), B5, B6, B8 (ou H), B9, E.*

*Calcium, chrome, cuivre, fer, iode, magnésium, manganèse, nickel, phosphore, potassium, sélénium, sodium, zinc, omégas 3, 6 et 9, eau, fibres alimentaires, protéines, lipides, alanine, arginine.*

*Glucides : amidon et sucres, etc.*

Quand j'ai fait l'étude des composantes du riz, j'en suis resté « *estébécoué* » (*extrêmement surpris*). Comment un aussi petit aliment peut-il être aussi riche ? Cette céréale est une vraie mine d'or nutritionnelle pour les cheveux.

Nous ne verrons pas tous ses nutriments, car nous les avons déjà pour la plupart découverts, ou allons le faire dans ces lignes.

L'un des éléments les plus importants par son pourcentage, plus de 72 % de sa matière, qui compose le riz est l'*amidon*.

Pour comprendre ses bienfaits pour les cheveux, il faut noter que l'amidon est composé en grande partie de *glucides*, ce qui fait de lui le *carburant du corps et des cheveux*. Grâce à lui, la tige capillaire peut créer sa matière, donc se renforcer *en kératine*.

Un autre rôle est attribué dans la vie de tous les jours à l'*amidon*, qui est celui d'empeser les vêtements pour permettre aux plis du fer à repasser de rester intacts. Les robes plissées en savent quelque chose.

C'est cette même caractéristique qui est intéressante pour les cheveux, car la molécule de riz aura pour effet de les rendre plus épais, de leur donner plus de tenue, ce qui est un grand plus pour les cheveux fins et mous.

Pour les rendre plus toniques, il vous suffira d'utiliser l'eau de cuisson du riz (*sans adjonction de sel bien sûr*), une fois refroidie, y rajouter 5 gouttes de *kératine liquide* ou de *phytokératine*, 5 gouttes de *céramide*. Ce mélange est à verser sur vos cheveux, en dernière eau de rinçage après votre shampoing.



## 5.1 Les bienfaits des poudres ayurvédiques pour les cheveux des femmes noires et métissées

Dans cette partie, nous allons entreprendre un beau voyage au pays des femmes réputées pour leur longue chevelure : *les Indiennes, notamment celles vivant en Inde.*



*Certainement, rencontrerons-nous Nilanshi Patel qui, à l'âge de 16 ans, avait des cheveux d'une longueur de près de deux mètres. Cette jeune femme n'est pas un cas isolé, car l'histoire nous rapporte qu'en 1949 une Indienne, Pandarana Sannabdi, avait une chevelure de 7,92 m de long. De quoi faire rêver toutes celles qui aspirent à avoir de longs et beaux cheveux.*

Pour parvenir à obtenir de beaux et longs cheveux comme les Indiennes, il faut leur donner un petit coup de pouce, comme elles-mêmes le font. L'un des secrets ancestraux des beaux et longs cheveux des femmes indiennes réside dans *les poudres ayurvédiques* – aussi appelées poudres indiennes, car originaires de ce pays.

Ces poudres sont tirées de plantes, mais aussi de certaines argiles aux effets bénéfiques pour l'organisme humain et font partie de la médecine douce indienne, appelée Ayurveda, dont le nom est formé de deux mots :

« **Ayur** » *signifiant* « **vie** » et « **veda** » *signifiant* « **science** ». *C'est donc de la science de la vie qu'il s'agit !*

Pour résumer, je dirais que l'objectif, en utilisant ces poudres indiennes, est de permettre à l'organisme d'être en bonne santé.

Pour poursuivre, je vous dirais que les huiles végétales et essentielles sont parmi les produits les plus connus pour entretenir et soigner les cheveux ainsi que le cuir chevelu.

Néanmoins, les *poudres indiennes* n'ont rien à leur envier, bien au contraire, car plusieurs d'entre elles contiennent jusqu'à 40 % d'excipients bénéfiques de plus que les huiles essentielles.

Ce sont donc de puissants nutriments naturels, destinés entre autres à maintenir l'équilibre capillaire, à combattre la chute des cheveux et à leur apporter force et croissance.

Certaines de ces *poudres ayurvédiques* ont même des propriétés que bien des huiles végétales et essentielles n'ont pas. L'une d'entre elles, et non des moindres, est la capacité de ces poudres à permettre aux cheveux de recréer de la mélanine. Les cheveux déjà grisonnants peuvent progressivement redevenir plus foncés.



## 6.1 Les bienfaits des huiles essentielles et végétales pour les cheveux des femmes noires et métissées

Les huiles essentielles et végétales sont tirées d'arbres, de plantes et de fruits. Dans cette partie, nous allons découvrir plusieurs d'entre elles. Avant toute chose, notez que bien que dans le monde des huiles essentielles et végétales, il en existe qui sont destinées au bien-être des cheveux, néanmoins, avant de les utiliser, assurez-vous que vous n'êtes pas allergique à celles-ci.

Je suis là pour vous conseiller, mais ne connaissant pas vos vies à chacun(e), je ne puis vous assurer qu'une allergie ne surviendra pas à cause de l'un des produits que je vous conseille.

Avant d'aller plus avant, je tiens à le répéter, avant d'utiliser une molécule, voyez votre médecin. Les effets indésirables des huiles essentielles et végétales peuvent être inattendus. Soyez donc prudent(e) lors de leur utilisation, aussi bien pour les cheveux que pour la peau.



Dans cette partie, nous allons découvrir plusieurs huiles (*essentielles et végétales*) qui, de par leurs vertus spécifiques, vont travailler dans les cheveux et le cuir chevelu. La différence entre ces deux types d'huiles est que les huiles essentielles sont beaucoup plus concentrées et puissantes que les huiles végétales. C'est pourquoi les huiles essentielles doivent être utilisées selon des protocoles bien stricts.

Comme elles sont bien plus concentrées que les huiles végétales, en mettre trop ou les utiliser pures pourrait exposer à des brûlures.



Les huiles végétales pénètrent moins profondément que les huiles essentielles dans les cheveux, mais leur texture plus onctueuse leur permet de mieux nourrir et *restaurer les cheveux rêches, ternes et dévitalisés*.

Certaines huiles essentielles ou végétales sont destinées à régénérer le cuir chevelu, d'autres, les cheveux ou encore les deux.

Elles agissent à la fois sur la croissance et la solidité des cheveux, et contribuent à combattre, au niveau du cuir chevelu, *les pellicules, les desquamations, l'excès de sébum et la sécheresse*.

Les huiles essentielles et végétales jouent un rôle important dans les soins pour les cheveux des femmes noires ou métissées, surtout celles vivant sous les Tropiques, car ces climats chauds dessèchent énormément les cheveux et le cuir chevelu.

Il est important de noter qu'afin que les huiles végétales et essentielles puissent apporter tous leurs nutriments aux cheveux, il convient de les activer en les passant sous une source de chaleur.

Il me faut également souligner que les huiles essentielles et végétales que je vous conseille dans ce livre ne sont pas les seules destinées aux cheveux de la femme noire ou métissée. Il en existe bien d'autres, mais je ne présente ici que celles que je préfère utiliser.

## 8.1 Les produits de la ruche, mine d'or vivifiante pour les cheveux « afro »

*La nature révèle des trésors de richesse et de santé.*

Parmi ceux-ci sont les abeilles – et leur production – qui sont les alarmes antipollution de la Terre.



Elles ne peuvent vivre dans une atmosphère « souillée ».

Les vertus des produits de la ruche ont de tout temps été exploitées en vue d'améliorer la santé des êtres humains.

En ce siècle, certains médecins les utilisent afin de guérir divers maux. Pour moi, les abeilles – et tout ce qui touche leur environnement – sont les plus douées des « guérisseurs naturels ».

Le rayon d'action des vertus des produits de la ruche est très étendu. Leurs applications ont aussi des ramifications au niveau des soins capillaires des femmes noires ou métissées.

*De par nos climats tropicaux, ainsi que la nature sèche des cheveux des femmes noires ou métissées – due à un manque de sébum –, les produits de la ruche sont une mine d'or pour la nutrition et la protection de ce type de cheveux.*

Ils agissent dans et sur les cheveux soit directement en les protégeant et en les nourrissant, soit indirectement en stabilisant la santé et en apportant des nutriments et des éléments de défense à l'organisme.

Il est important de comprendre que les cheveux sont le baromètre de la santé. Pour avoir de beaux cheveux, il faut donc avant tout préserver sa santé.

Les produits de la ruche sont les garants par excellence d'une bonne santé du corps, donc par extension des cheveux négroïdes.



## 9.1 Discipliner et fixer les cheveux crépus avec des actifs naturels

Être nappy en n'ayant jamais défrisé ses cheveux ou revenir aux cheveux crépus après les avoir agressés chimiquement, pose souvent un même problème :

*Comment discipliner la tige capillaire ?*



Se lâcher les cheveux quand ils sont longs, crépus ou frisés, est un exercice qui peut être des plus contraignants et souvent, pour les discipliner, il faut faire des nattes, des *tresses* ou des *vanilles*.

Celles qui ont défrisé leurs cheveux pendant de nombreuses années et qui ont choisi, par la suite, de les garder naturels, sont souvent dépassées, quand leurs cheveux prennent de la longueur.

Un cheveu défrisé, même quand il n'a pas de mise en plis, peut être lâché tout en lui donnant un rendu plus au moins discipliné.

Un cheveu crépu ou frisé, lui, « *fait sa loi* » et ne se laisse pas dompter comme celui qui est défrisé.

De plus, le constat que je fais souvent, c'est que celles qui ont retrouvé leurs cheveux naturels souhaitent pouvoir les gérer, comme par le passé, les laisser libres, avec le même rendu que lorsqu'ils étaient défrisés.

*Chose quasiment impossible !*

Discipliner une tignasse devenue incontrôlable, quand on n'a pas le temps matériel de faire des nattes, des tresses ou des vanilles, peut vite devenir oppressant.



Ce faisant, j'ai eu à recevoir bien des clientes qui ont gardé les cheveux crépus ou frisés durant une moyenne de *sept ans* et en sont venues à faire un *wave bouclé* afin de mieux discipliner des boucles ou des frisures des plus rebelles.

Ce qui est un gain de temps le matin et leur permet d'avoir des boucles ou des frisures sans avoir, telle la lionne, une crinière qui, aussi belle soit-elle, ne correspond pas à ce qu'elles recherchent.

Avoir les cheveux crépus ou frisés demande de connaître les bons protocoles, ainsi que les produits appropriés à chaque circonstance.

Dans ces lignes, je m'en vais vous apprendre à discipliner vos cheveux crépus et frisés, avec des actifs végétaux.

Pour entrer dans le vif du sujet, je vous dirais que pour discipliner les cheveux crépus ou frisés, il faut avant tout ne pas perdre de vue le rôle important de leur élasticité.

## 10.1 Divers protocoles de soins capillaires pour les cheveux de la femme noire ou métissée

Si les enseignements contenus dans ce livre ont retenu votre attention, il est fort probable que certaines d'entre vous chercheront à réaliser des préparations capillaires contenant les divers actifs que je vous y ai présentés.

Pour vous aider à les mettre en pratique et à les réussir, je vais vous proposer dans cette partie des recettes qui vont vous permettre de mieux gérer vos cheveux et de maîtriser les bases de la préparation de produits capillaires « *faits maison* ».



Avant toute chose, j'aimerais souligner le principe suivant, qui de prime abord est évident, mais il m'apparaît tout de même essentiel de le souligner :

*Ces mélanges d'huiles végétales ou d'huiles essentielles, présentés dans ce chapitre, ne sont pas à appliquer si vous êtes enceinte, si vous allaitez, si vous êtes asthmatique, ni sur les enfants.*

*De même, les personnes sujettes à des allergies devront s'assurer qu'elles peuvent les utiliser sans risque pour leur santé.*

Pour poursuivre, je vous présente ici certaines huiles végétales et essentielles, quelques beurres végétaux, des rétenteurs d'eau et d'autres nutriments naturels que j'utilise au quotidien. Libre à vous, bien sûr, de réaliser d'autres combinaisons selon vos besoins. S'il le faut, augmentez votre quantité de masque de soin ou celle de votre huile de base pour un cheveu plus long ou diminuez-la pour un cheveu plus court.

Néanmoins, si vous souhaitez augmenter le volume d'une recette, le plus simple est d'ajouter davantage d'huile de base, de beurre végétal, ou d'huile végétale. En revanche, soyez très prudent(e) avec les huiles essentielles : *leur concentration élevée peut entraîner un surdosage et provoquer des brûlures si vous dépassez les doses recommandées.*

Il est important de noter que les protocoles proposés incluent plusieurs options de mélanges, qui ne se conservent pas au-delà d'une vingtaine de jours, car ils ne contiennent aucun conservateur chimique.

En outre, il ne faut pas perdre de vue que les lotions, formées d'eau et d'huile végétale, ne se mélangeront jamais de façon homogène comme les produits tout préparés que vous achetez.

Ce sont donc des bi-phases que vous allez préparer et en tant que tels, vous devrez, une fois le flacon ou le pulvérisateur fermé, agiter à chaque fois votre mélange avant de l'utiliser.

*Ces mélanges que je vous présente ici doivent être stockés à température ambiante, loin du chaud ou du froid.*



### 11.1.1 Protocole pour remédier aux desquamations, aux pellicules et à l'excès de sébum

Dans cette partie, nous allons traiter les problèmes d'assainissement du cuir chevelu : *desquamations, pellicules et excès de sébum, aussi appelés dermite séborrhéique.*

Ces trois altérations du cuir chevelu peuvent, de prime abord, sembler similaires, mais elles correspondent à des réalités bien distinctes. Pour celles et ceux qui veulent en savoir plus à ce propos, je vous invite à consulter le *tome I* de ce livre, notamment les chapitres intitulés « *Les réalités de la desquamation et des pellicules* » et « *Réalité des chutes psychosomatiques des cheveux générant une surabondance de sébum* ».

Bien que ces trois altérations du cuir chevelu soient différentes, elles ont un point commun : *un dérèglement hormonal associé à la présence de la levure Pityrosporum ovale.*

Cette levure produit des acides gras urticaires pour se défendre, ce qui entraîne des démangeaisons sur l'ensemble du cuir chevelu.



Notre objectif premier sera donc de stabiliser la *levure Pityrosporum ovale*, ce qui va en grande partie permettre de traiter toutes ces altérations du cuir chevelu que j'ai déjà présentées.

L'un des moyens que nous utiliserons pour y parvenir est l'acide acétylsalicylique. Cette molécule est la composante végétale de l'aspirine : *Il est intéressant de noter que la racine étymologique du terme acétylsalicylique vient du mot latin « Salix » qui veut dire « saule ». En effet, c'est de l'écorce de cet arbre que cette molécule est extraite.*



Il est à noter que l'on trouve de l'acide acétylsalicylique dans d'autres plantes comme *la-reine-des-prés*. L'acide acétylsalicylique est un *antimicrobien* et un *puissant antioxydant*. Ce faisant, il aide à neutraliser les radicaux libres, responsables du stress oxydatif, un facteur clé dans de nombreux troubles du cuir chevelu.

Cet acide va, entre autres, apaiser les inflammations et les démangeaisons du cuir chevelu. En outre, l'acide acétylsalicylique est dérivé de l'acide salicylique, une hormone végétale naturellement présente dans certaines plantes. Il va donc œuvrer pour stabiliser les dérèglements hormonaux, souvent dus au stress et à l'anxiété, qui influencent la santé inhérente au cuir chevelu.

En tant que puissant antioxydant, il favorisera la régénération du cuir chevelu et, par extension, celle des cheveux.

### 12.1.2 Préparation d'une huile de massage antistress et antichute favorisant la fortification et la croissance des cheveux

Le mélange que nous allons découvrir maintenant est plus complet que le précédent. En plus de favoriser la relaxation, il a pour objectif de combattre la chute des cheveux et d'apporter aux tiges capillaires volume et longueur. Ce protocole s'adresse donc à celles qui, en plus de rechercher la relaxation souhaitent gagner en longueur et en épaisseur capillaire, ou encore combattre la chute des cheveux.



Ce mélange est particulièrement recommandé, lors des massages conseillés dans le cadre d'un suivi pour une chute androgénétique ou une chute nerveuse. Pour commencer ce protocole, nous allons utiliser des excipients capables de favoriser la croissance des cheveux, de leur redonner de l'épaisseur et de lutter contre leur chute.

Ces éléments travailleront sur la microcirculation et renforceront le travail de la papille dermique qui amène la nutrition au bulbe. Ce qui est, pour les cheveux, un gage de force et de croissance.

Ils agissent aussi comme antibactériens au niveau du bulbe et du cuir chevelu et combattent *les desquamations, les pellicules, les démangeaisons* et *l'excès de sébum*.

Voici les huiles qui composent votre mélange :

- 150 ml d'huile d'amande douce,
- 50 ml d'huile de bois d'Inde,
- 50 ml d'huile de carthame,
- 50 ml d'huile d'avocat.

Ajoutez maintenant à votre mélange d'huiles végétales les ingrédients suivants :

- 1 cuillerée à soupe de poudre de bbringaraj,
- 1 cuillerée à soupe de poudre de kapoor kachli,
- 1 cuillerée à soupe de poudre d'argile verte,
- 1 cuillerée à soupe de poudre d'hibiscus,
- 1 cuillerée à soupe de poudre d'ortie piquante.

Pour renforcer l'efficacité de votre huile de massage, mettez 20 gouttes de chacune des huiles essentielles qui suivent :

- Cyprès,
- Sauge,
- Citron,
- Lavande,
- Menthe poivrée,
- Ylang-ylang,
- Cannelle,
- Romarin,
- Basilic,
- Verveine,
- Laurier.



Les modalités d'application de cette huile de massage sur le cuir chevelu, y compris la phase de relaxation post-massage, sont les mêmes que celles décrites dans la partie intitulée « *Préparation d'une huile de massage antistress* ». Toutefois, en cas de chute de cheveux d'origine androgénétique ou nerveuse, je vous conseille de pratiquer un massage du cuir chevelu avec cette huile deux fois par semaine et au minimum pendant 20 minutes.

## 12.2 Massage anti-stress pour activer la microcirculation sanguine du cuir chevelu

Dans cette partie, je vous présente les bases du massage du cuir chevelu que je pratique, afin que vous soyez en mesure de le réaliser sur vous-même ou sur une autre personne.



Avant tout, il est important de comprendre que le massage du cuir chevelu est avant tout un moment de bien-être, particulièrement agréable quand on se fait masser. Néanmoins, le massage du cuir chevelu n'est pas seulement destiné à nous relaxer, il contribue aussi à la bonne santé des cheveux et aide à prévenir leur chute.

Le massage active la microcirculation sanguine au niveau du cuir chevelu, et permet par là même aux nutriments d'arriver au bulbe.

Les cheveux sont ainsi fortifiés. Le massage est aussi incontournable après l'application d'une ampoule antichute sur votre cuir chevelu afin de combattre des problèmes capillaires.

Se masser ou se faire masser au moins une fois par semaine le cuir chevelu est particulièrement efficace en cas de *chute de cheveux d'origine androgénétique, nerveuse ou hormonale*.

Ces chutes ayant tendance à congestionner les veinules – dont fait partie la papille dermique – au niveau du cuir chevelu, il est nécessaire de faire des massages.

## 12 De souffrance et d'encre

*A*vant tout, je tiens à préciser que ce chapitre, qui fait partie de cet extrait, n'est pas contenu dans le livre final.

Pour commencer cette partie, je vous dirais que, généralement dans la vie –, particulièrement à la suite d'expériences négatives –, je m'assois, je réfléchis, et, dans un esprit de prière, je cherche à comprendre ce qui m'est arrivé et les raisons profondes de ce que j'ai vécu ou subi.

Fort de ces bases établies, je vous expliquerais que, j'ai été durant des années coiffeur-conseil, expert en problèmes capillaires, séminariste et auteur de livres et je vivais en Martinique.

Puis, est arrivée la crise sanitaire due à la covid-19 qui m'a fait passer du stade de chef d'entreprise percevant en moyenne **un revenu 3 500 € par mois**, avant la pandémie, à celui de « **sans ressource** ».

Mon statut de non-vacciné contre la covid-19 m'ayant imposé, durant la crise sanitaire, un chômage technique forcé, en sortant de ces dures années de pandémie, où je n'ai pas pu travailler, je me suis retrouvé dans une grande précarité. Le non-versement du fonds de solidarité pour ces deux sociétés est venu accentuer cet état de fait. Voir livre intitulé « **Infamies d'État** ».

Cette réalité résulte d'un traitement incomplet de ses dossiers et de l'absence de suivi des pièces par l'agent en charge de l'instruction, M. Vincent GUILGAULT, chef du service comptable FIP... du Service des impôts du Lamentin (Martinique).

Ainsi, ce que j'ai vécu sous le joug des lois vaccinales contre la Covid-19 est directement lié au comportement totalement inapproprié du fonctionnaire susmentionné. Ces réalités et les diverses péripéties qui ont suivi, je les ai contées, entre autres, dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** ».

Pour poursuivre, je vous dirais que jusqu'à ce jour, je me bats comme un lion afin que ma cause soit entendue. J'ai, entre autres, écrit au président de la République pour lui demander son aide.

Puis, quand je me suis rendu compte que M. MACRON et son gouvernement ne m'apporteraient concrètement aucune aide, ne voulant pas baisser les bras et en vue de diversifier les possibilités de soutien, j'ai entrepris de faire connaître ma situation aux élus.

Pour ce faire, j'ai écrit une lettre ouverte que j'ai transmise le *10 août 2021* à tous les sénateurs et députés français, sur leurs messageries mises à disposition. Malheureusement, nul n'est intervenu.

Peut-être ai-je été ingénu en espérant un retour ? J'ai aussi envoyé un courriel au président de la Collectivité Territoriale de la Martinique à cette même date (*10 août 2021*). Là encore : *aucun retour*.

Nul n'ayant voulu m'entendre, ni au niveau de l'État, ni au sein des autres instances politiques, ce faisant, en ce jour du *27 janvier 2026*, je me retrouve dans une situation plus critique que celle d'un SDF.

Il est à noter que les *17 et 18 juillet 2025*, j'ai fait parvenir à tous les députés et sénateurs français un dossier qui reprend plusieurs chapitres de mon livre « **Infamies d'État** » et qui s'intitule « **Bases destinées à réformer des lois qui contreviennent à la législation française et au droit européen (Dossier législatif à destination de nos élus)** ».

Puis, dans un dernier effort désespéré, j'ai édité au format papier et fait parvenir **486 exemplaires** de mon livre intitulé « **Infamies d'État** » — ainsi que des documents présentant ma situation et les discriminations que je subis — que j'ai transmis le **10 septembre 2025** aux **486 députés de l'opposition**.

Pour l'édition de ce livre et de ces dossiers, j'ai investi toutes mes économies. À ce jour, le *27 janvier 2025*, le seul retour que j'ai eu d'eux venait de la députée **Mme Océane GODARD**, qui m'a retourné mon courrier le **13 octobre 2025**, sans prendre le temps de lire le livre qui y figurait, car le film plastique protecteur était encore dessus.

*Je trouve ce mépris des plus attristants, mieux aurait-il valu ne pas avoir de retour !*

*Mais bon, par sa conduite, la députée Mme Océane GODARD a gagné une place dans ce chapitre.*

*Certainement que ses électeurs apprécieront !*

Vous rendez-vous compte que j'ai demandé de l'aide aux représentants du peuple, nos députés et nos sénateurs, à maintes reprises, sans qu'aucune suite ne me soit donnée, me laissant « **macérer dans mon jus de souffrance** » ? Que les hautes sphères de l'État ne daignent entendre mon cri, c'est une chose, mais que les représentants du peuple, les élus devant nous représenter, fassent de même, cela me ravage !

*Quelle analyse tirer de ce qui m'arrive ?* Comment comprendre que personne n'ait réagi ne serait-ce qu'en essayant de s'enquérir de ma situation pour savoir si ce que je relate est la réalité, d'autant que j'ai fourni les preuves de ce que j'avance ?!

Rien d'« *anormal* » a priori dans tout cela ! Un chef d'entreprise peut être empêché de travailler par l'État, entre autres à cause des lois vaccinales contre la covid-19, donc entravé malgré lui, puis brisé et spolié par un fonctionnaire, ainsi que par des lois inconstitutionnelles, sans que personne ne se sente concerné.

Il est vrai qu'on connaît la lenteur administrative, mais quand je me retrouve avec moins que le minimum vital pour vivre, mon cas ne mérite-t-il pas au moins une vérification de mes dires ?

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il y a encore pire à tout ce que je viens de présenter ! Dans mon livre intitulé « *Infamies d'État* » au chapitre « *Lettre ouverte aux élus : la Collectivité Territoriale de la Martinique peut-elle de façon arbitraire priver, durant des mois, une partie de la population du RSA ?* », je vous démontre comment **M. Serge LETCHIMY**, « *président du Conseil Exécutif de la Martinique* », m'a maintenu pendant neuf mois dans l'abaissement le plus total en me privant du revenu minimum, soutien de l'État français.

Ainsi, **M. Serge LETCHIMY, à la tête de la CTM (Collectivité Territoriale de la Martinique)**, a « *entrepris* » d'abaisser une partie des citoyens français, en les privant de revenus pendant de longs mois.

C'est ainsi que la pratique qui a cours au sein de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) est la durée exagérée du traitement des dossiers relatifs au revenu minimum d'insertion (RSA). Ceci conduisant à fragiliser encore davantage une population qui l'est déjà.

Dans ce domaine sensible de l'action sociale, ce comportement ne devrait pas être car il conduit ceux qui se trouvent en état d'exclusion, à vivre sans revenu aucun, durant des mois, en toute violation des lois françaises et européennes et en toute impunité.

Pour poursuivre, il est à noter que j'ai notifié ces faits, ces exactions de M. Serge LETCHIMY trônant à la tête de la Collectivité Territoriale de la Martinique, dans deux documents que j'ai joints à mes **486 courriers**, que j'ai transmis aux **486 députés** en même temps que mon livre. Mais là encore rien ! Tout cela est resté des mois plus tard lettre morte. Maintenant ces points actés, poursuivons.

*Pour vous présenter ce que j'ai vécu, je vais vous donner une image forte qui symbolise ce que les lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19 m'ont fait — et me font encore — endurer. Pour ce faire, je vous dirais que mon histoire, si je ne pouvais pas prouver qu'elle a réellement existé, grâce aux preuves que j'apporte dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** », pourrait aisément passer pour un feuilleton de série B de mauvais goût. Et pourtant !*

*Il s'agit bel et bien de ma vie et des lois inconstitutionnelles — les lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 — qui sont venues miner tous mes efforts d'insertion sociale. Avec du recul, mon sentiment est d'avoir été sur un mât de cocagne.*

*Au sommet se trouvent la réussite, l'insertion sociale, l'épanouissement professionnel et personnel. Malheureusement, ce mât est graissé avec des liquides des plus visqueux, que sont les textes législatifs, inconstitutionnels, qui portent à la fois les lois vaccinales contre la covid-19 et les lois dominicales.*

*Parti de rien, je me suis battu pour gravir, à force de volonté et par la grâce de Dieu, les échelons jusqu'au sommet du mât, touchant du doigt les récompenses tant espérées. Mais voilà, la graisse perfide de ces lois insidieuses m'a fait glisser, et me voilà à nouveau au pied du mât. Dès lors, mon état est bien pire qu'avant, car j'ai été sali par cette graisse pernicieuse que sont ces lois inconstitutionnelles, qui ont taché mon vêtement. C'est exactement l'image qui me vient à l'esprit quand je pense à tout ce qui s'est produit et qui me donne le tournis.*

*Incroyable !*

Je demande que justice soit faite, car jusque-là, ni le président de la République, ni les ministres concernés, ni les élus, ni les hautes autorités établies sur les finances publiques n'ont jugé bon, de mettre en place ce que je demande et qui n'est autre que vivre dans la dignité et ne plus être maintenu dans la précarité par des lois et des administrations, qui ont outrepassé leurs droits et leurs prérogatives.

Je viens vers vous, par mon livre intitulé « **Infamies d'État** », afin que nous ne régressions pas et que mon histoire ne soit pas cette exception qui démontre que le sang de ceux qui ont fondé notre Nation, n'a pas coulé en vain. Mon objectif est que ceux qui ont souffert sous le joug inique des lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 puissent être dédommagés.

Ainsi, au vu de ce qui a été présenté dans mon livre intitulé '**Infamies d'État**', je demande que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui comme moi, ont souffert, sous la fêrule des lois vaccinales contre la covid-19, lesquelles sont sans fondement, car contrevenant à la *déclaration d'Helsinki* et par extension au droit européen.

Il en est de même pour ceux qui ont souffert et souffrent encore à cause des lois dominicales, qui pourtant sont inconstitutionnelles, car d'essence religieuse. Je demande que nous puissions être dédommagés pour les pertes et sévices subis, mais à quel prix ! Malheureusement, ce dédommagement ne pourra jamais apporter de réponse ni compenser la douleur des familles de ceux qui, accablés par la souffrance, se sont donné la mort à cause de la perte de leur emploi.

Ainsi, il n'y a pas que le virus de la covid-19 qui tue, mais aussi des lois iniques et infondées, établies en toute illégalité qui ont mené ou mènent encore certains à la tombe de façon prématurée.

**Pour ma part, je suis bien en vie, mais les larmes versées pour notre constitution ont jusqu'à présent été vaines.**

Il est important pour moi que vous puissiez comprendre que ces situations auxquelles j'ai été confronté, je ne les ai pas désirées car, avant d'en arriver à défendre mon cas devant la justice, j'ai cru en l'intégrité de la République Laïque qu'est la France et pour laquelle des hommes et des femmes courageux ont versé leur sang et donné leur vie et ce, dès **1789**, lors de la Révolution française.

*Ceci, tout comme pour les fiers nègres marron, en quête de liberté, qui se sont élevés contre les colons.*

Juste avant de vivre l'impensable, j'avais foi en notre république Laïque qu'est la France et au fait que notre constitution nous assurait, en tant que citoyen, qu'aucun inique puissant ne viendrait ratiboiser un citoyen Français. *Eh oui, ma naïveté a été bien grande, je le concède !*

Considérant mon histoire, ce qui a été édicté au balbutiement de la constitution, **la liberté, la légalité, la fraternité** me semblent, en ce jour n'être plus qu'un mythe, une utopie.

En effet, ce que j'ai subi alors que les plus hautes autorités françaises en avaient connaissance et qu'aucune issue concrète n'a pu être trouvée – Pour le découvrir voir le chapitre « **Éléments établissant la responsabilité de l'État français dans les préjudices que j'ai subis** » – est selon moi, indigne d'un pays tel que la France.

*Comment une nation forte, une République où les droits de l'homme sont la bannière, peut-elle permettre qu'un citoyen, parti de rien, et ne voulant pas demeurer une charge pour sa Nation, se batte comme un Lion afin d'assurer à ses enfants et à lui-même un avenir meilleur et qui, ayant atteint un statut qui fait de lui un Français au revenu moyen de 3 500 euros, soit amené à percevoir, durant plusieurs mois, moins que le **minimum vital**, à cause de lois qui bafouent Marianne, donc notre Nation, et être abaissé par ceux là-même qui, issus du peuple, ont fait serment de servir les citoyens ?*

À vous, qui me lisez, arrivez-vous à vous imaginer ce que je vis ? Souvent, la meilleure façon de comprendre une personne qui souffre à cause d'une pierre dans ses chaussures est de les porter un temps.

*Pouvez-vous, ne serait-ce qu'un instant chausser mes sabots ?*

Je ne suis qu'un simple Français, je n'ai pas de nom prestigieux ni de parent fortuné, j'ai seulement eu la naïveté de croire en les valeurs de la République, en cet héritage inestimable qu'est notre constitution, léguée au prix du sang d'hommes et de femmes de grande valeur !

Néanmoins, malgré les vicissitudes qui ont largement été mon lot, ces dernières années, je continue à croire en la liberté, la légalité et la justice. Pour continuer, je vous dirais que le comble de cette affaire, c'est que ce fonctionnaire — dont j'ai déjà tant de fois cité le nom — a réussi à faire en sorte qu'un chef d'entreprise, à la tête de deux sociétés en plein essor, se retrouve dans une situation financière pire encore que celle d'une personne sans domicile fixe.

Voilà une image qui me vient à l'esprit en considérant ma situation :

*Je me retrouve tel un homme qui a fait naufrage sur une île déserte avec pour seul moyen de subsistance, une caisse de boîtes de conserves. Sur cette île, il n'y a aucun moyen d'ouvrir ces boîtes de conserves qui ne sont pas dotées d'une ouverture facile.*

*On a beau les frapper avec des pierres, cela ne fait que les déformer sans les ouvrir car ces boîtes sont en acier renforcé.*

*Ainsi, alors qu'il y a à proximité un petit point d'eau douce, une cargaison de conserves qui lui aurait permis de vivre pendant des mois, le voilà défaillant, et sur le point de mourir de la plus atroce des morts, la faim, sur un chargement de conserves.*

Cette image représente bien ce que je vis car, d'un côté j'ai deux sociétés, mais je n'ai pas pu y travailler durant des mois, parce que je ne suis pas vacciné et que les lois vaccinales contre la covid-19 me l'interdisaient, alors qu'elles contreviennent à la constitution.

D'un autre côté, cette aide qui aurait pu me permettre de garder la tête hors de l'eau ne m'a plus été versée, à cause du traitement approximatif de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts.

Je vis de grandes souffrances depuis des mois ! Néanmoins, en ce jour, je me rends compte que les voies du ciel sont impénétrables et que le Seigneur nous guide sur des sentiers des plus incompréhensibles pour que nous puissions œuvrer en son nom.

Quand j'ai pris la plume pour écrire mon livre intitulé « **Infamies d'État** », mon objectif premier était simplement de faire entendre ma voix afin que l'injustice criante dont je suis victime, sous le joug de M. GUILGAULT cesse. Pour ce faire, comme déjà expliqué, j'ai entrepris plusieurs démarches.

*J'avais entre autres, bon espoir d'être entendu par le président de la République, un député, un sénateur, le préfet de La MARTINIQUE, un élu local, etc. enfin quelqu'un...  
Mais voilà, plus de trois ans plus tard, aucun d'eux n'a réagi.  
Oui, je n'ai toujours pas « digéré » l'absence de réponse des sénateurs, des députés ou du président de la CTM, alors que je suis dans cette grande précarité.*

Je suis conscient que je ne suis pas le seul dans cette situation, mais ne serait-ce qu'une réponse pour montrer que notre sort ne laisse pas totalement indifférent, aurait fait toute la différence.

Vous rendez-vous compte de la situation ? La France avait-elle besoin d'un pauvre de plus ? Avait-elle besoin d'un nouvel assisté, vivant des minima sociaux ?

Où va la France, si désormais les iniques et les puissants, peuvent brimer, en toute impunité, le petit peuple ?!

Ainsi, m'étant retrouvé seul avec ma douleur, sans personne pour me secourir, j'ai donc dû faire ce que le Seigneur m'inspire de mieux :

*Disséquer des textes pour en tirer la substantifique moelle.  
C'est avec une plume de souffrance que je le fais.*

La raison d'être première pour laquelle j'ai entrepris d'écrire afin de dénoncer les exactions que M. Vincent GUILGAULT a perpétrées à mon encontre, est devenue secondaire et une partie insignifiante de mes travaux présentés dans mon ouvrage intitulé « **Infamies d'État** ».

En ce jour, je glorifie Dieu de m'avoir guidé sur cette voie ; car l'Esprit de Dieu m'ayant conduit à rechercher des textes afin de présenter mon bon droit pour me défendre, chemin faisant, à force de « **potasser** », il m'a permis de tomber sur une mine d'or d'informations qui m'a fait aller bien au-delà de ma démarche initiale.

Ainsi, aujourd'hui, il m'est donné de défendre la cause des non- vaccinés contre la covid-19 qui ont été brimés et stigmatisés.

*Pourquoi ?* Les différents textes que je rapporte dans mon livre déjà cité montrent clairement qu'il y a transgression de la loi dans les mesures mises en place, non seulement par la France, mais aussi par bon nombre de pays.

Quel combat plus noble que celui consistant à mettre en lumière ce que des femmes, des hommes, des enfants, ont vécu et combien ils ont injustement perdu la vie, juste parce qu'ils avaient choisi de demeurer fidèles au Seigneur et rejetaient le repos dominical ?

C'est ainsi que mon histoire, relatant au départ les souffrances subies sous le joug de cet inique fonctionnaire des impôts, a donné naissance à un livre composé de trois pôles.

Ainsi, dans ces pages, tous mes combats ont trouvé un exutoire commun pour s'exprimer.

Pour poursuivre, j'aimerais vous faire une confidence :

*Je ne suis pas juriste, et ces sujets qui sont traités dans mon ouvrage intitulé « Infamies d'État », il y a peu de temps encore, juste avant d'en commencer l'écriture, je ne les maîtrisais pas du tout, puis les textes que je cite dans ces lignes m'étaient pour la plupart inconnus.*

*Étonnant me direz-vous : pourquoi, surtout en ce qui concerne les lois vaccinales contre la covid-19, les juristes n'ont-ils pas fait les analyses contenues dans mon livre déjà mises en exergue ?*

*Comment un néophyte peut-il avoir l'outrecuidance de présenter un tel dossier ?*

*En réponse, je vous dirais que c'est l'Esprit de Dieu qui m'a guidé vers ces textes et je tiens à glorifier le Seigneur pour cette épée spirituelle qu'il me donne de vous transmettre.*

*Et ce, singulièrement à ceux qui souffrent à cause de ces lois discriminatoires : les lois vaccinales, qui les ont empêchés d'exercer leur activité parce qu'ils n'étaient pas vaccinés contre la covid-19 ; ou encore les lois dominicales, qui les obligent à chômer, malgré eux, le dimanche.*

*Je sais que pour beaucoup d'entre vous, présenter la Toute-Puissance de Dieu et mettre en exergue la magnificence de ses œuvres peut paraître pure folie.*

*Et pourtant !*

*Seul l'avenir dira si les dossiers que je porte et qui sont présentés dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** » me seront favorables. Si j'ai gain de cause, surtout dans le dossier relatif aux lois vaccinales contre la covid-19, force sera de constater que le Seigneur est bien à mes côtés et que je n'ai pas perdu la raison, sa Toute-Puissance sera ainsi reconnue.*

*Car là où des juristes, des avocats, des députés, des sénateurs etc., n'ont pas su terrasser ces lois, moi, sans formation juridique, mais sous l'égide de l'Esprit de Dieu, j'ai pu.*

*Ainsi, prêtez l'oreille, car l'avenir nous dira ce qu'il en est !*

Vu ce que je vis, certains auraient peut-être capitulé – ne se seraient pas mis à nu en dévoilant des éléments aussi difficiles et personnels – mais écrire m'aide à extérioriser l'impensable, d'autant que je ne cautionne pas la violence comme mode de dialogue et, prendre la plume est une manière d'agir pacifique pour se faire entendre.

Preuve en est, car bien qu'injustement brimé, acculé, je ne recours pas à la violence mais à l'écriture, pour porter ma voix et je remercie le Seigneur de ce qu'il fait de moi. Une des réalités qui est la mienne en ce jour, c'est que je ne baisserai pas les bras, par la grâce de Dieu, tant que justice ne me sera pas faite, et je continuerai à crier de toute mon âme contre les abominations que j'ai subies.

Au nom Puissant de Jésus-Christ, lui le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, tous ceux qui sont à l'origine de ma déchéance **“n'auront pas ma peau”**, je me battrai jusqu'au bout comme un lion.

Ainsi, alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie, je suis certes démuné, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu. J'ai foi qu'il agira, d'une façon ou d'une autre !

Ce faisant, une chose est sûre, bien que je sois affaibli par cette situation extrêmement difficile et dommageable pour moi (*vous connaissez maintenant les détails de l'affaire*), ces personnes ne me détruiront pas car, comme je l'ai indiqué, le Seigneur me donne la capacité de coucher par écrit mes expériences et mes ressentis, c'est là mon exutoire.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. Pourtant ! Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David, au géant homme d'armes Goliath [1 Samuel 17 versets 12-58].

Nous sommes, selon moi, dans la même configuration avec les parties de mon livre intitulé « **Infamies d'État** » destinées à présenter les œuvres iniques de l'État français.

Au regard de sa puissance financière et intellectuelle, je ne puis certes pas y faire face d'un point de vue humain. Je ne suis pas pour autant démuné, car ma foi en l'Éternel me porte, ce dernier est ma tour forte.

J'ai l'assurance qu'il fera toujours prévaloir la vérité. C'est pour cela, qu'en son nom, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

Il est temps, en vue de donner plus de pouvoir d'achat aux Français, de permettre à ceux qui le veulent de travailler le dimanche, afin de gagner honnêtement leur pain.

*Afin que les choses changent, il vous faut prendre position en déclarant publiquement que vous rejetez les lois du dimanche.*

*Il vous faut interpeller l'État français afin qu'il puisse abroger cet aiguillon que sont ces lois interdisant de travailler le dimanche, en France.*

*À vous qui avez, dans mon livre intitulé « Infamies d'État », connu la vérité concernant les fondations des lois imposant que le dimanche soit chômé, vous rendez-vous maintenant compte de l'aberration que sont ces lois ? Levez-vous afin de défendre la justice et la vérité.*

*J'en appelle à tous ceux qui reconnaissent que le Sabbat (Shabbat) est le jour que Dieu a mis à part, et qu'il est ce jour saint établi en vue de le représenter comme étant le créateur de toutes choses et qui confessent que Dieu a sanctifié le Sabbat (Shabbat), l'a consacré et mis à part. Il est temps que les brebis du Dieu Tout-puissant, **El Shaddai**, puissent devenir les lions que leur maître les appelle à être.*

*Pour que, dans l'unité et selon les bases que la législation autorise, ils puissent descendre pacifiquement dans les rues.*

*Il faut que comme un seul homme, les voix du peuple juif, ainsi que celles de tous les chrétiens qui observent le Sabbat, s'unissent pour se faire entendre.*

*Il est temps que soient abrogées ces lois obsolètes qui entravent la liberté individuelle des Français, observateurs du Sabbat et du Shabbat, qui veulent travailler le dimanche.*

Pour poursuivre, je vous dirai que, mon livre intitulé « **Infamies d'État** » a été rédigé en français et en anglais – cette version anglaise, comme déjà précisé, est en attente de correction –, ce qui permettra, par la grâce de Dieu, à mon histoire, qui dépasse l'entendement, d'être connue au-delà des frontières.

Je ne demande pas vengeance, je laisse Dieu agir en son temps.

*Mon objectif est que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui ont subi et subissent encore les contrecoups des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales, qui sont pourtant inconstitutionnelles et qui n'ont donc pas leur place en France.*

Nous en sommes venus, en France, à voir les droits des citoyens bafoués, par ceux-là mêmes qui ont fait le serment de les protéger, qui ont entre leurs mains le pouvoir, qui en usent et en abusent, martyrisant, au passage ceux qui leur sont assujettis.

*Néanmoins, le despotisme des iniques puissants ne ratiboise qu'un temps les plus faibles qu'eux !*

*Car, par la plume et sans violence, tout opprimé est appelé à devenir le pire cauchemar de ceux qui l'abaissent.*

*En effet, l'encre et le papier ont une puissance bien supérieure à celle qu'on leur prête, car la connaissance que chaque citoyen peut acquérir nous donne la capacité de changer notre avenir, tant individuel que national.*

*Dans l'histoire de l'humanité, bien des dominateurs, qui pensaient être inébranlables, ont été renversés par ceux qu'ils opprimaient.*

*Nous avons l'exemple des fiers sans-culottes de la Révolution française, ou aux Antilles, des fiers et impétueux nègres marron qui se sont élevés contre le despotisme des iniques puissants qui, à leur gré, brimaient plus faibles qu'eux sans que nul ne s'insurge.*

*Ils ont ainsi brisé le joug de leurs dominateurs et sont devenus des hommes et des femmes libres.*

*Par ma plume, je vous apporte cette arme puissante, qu'est mon livre intitulé « Infamies d'État », afin que certaines chaînes de servitude qui demeurent encore en France et qui sont érigées par ceux-là mêmes à qui les citoyens ont donné le pouvoir, puissent être brisées.*

Pour continuer, je vous dirais que nous avons déjà parcouru un bon chemin jusqu'ici.

*Tout au long de ces lignes, j'ai la conviction de vous avoir armés, en vue de faire valoir vos droits ou ceux de tous ceux qui sont ou ont été en souffrance sous la fêrule inique des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales.*

Fort de cet argumentaire, fruit de ma réflexion, j'aimerais vous interpeller, que vous soyez français ou un habitant d'une autre partie du globe :

1. *Maintenant que vous avez lu mon livre intitulé « Infamies d'État », pensez-vous que je sois paranoïaque ?*
2. *Mes propos vous paraissent-ils n'être que de simples arguties ?*
3. *Pensez-vous qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, dans un pays comme la France, qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme, ce que j'ai vécu puisse avoir la moindre légitimité ?*

4. *Un fonctionnaire d'État peut-il, en toute impunité et sans justification, briser un chef d'entreprise, le pousser à la faillite et le réduire à la mendicité, sans que personne ne s'en émeuve ?*
5. *Un gouvernement, qui est censé être au service du peuple, dans le pays qui porte la réputation d'être celui des droits de l'Homme, peut-il, en toute impunité, édicter des lois et des décrets discriminatoires et sans fondement en vue de brimer tout ou partie de son peuple, sans que personne ne s'insurge ?*
6. *Où sont passés, le droit, la justice, la fraternité et les qualités chevaleresques qui font l'honneur de l'être humain ?*
7. *Si vous étiez à ma place, que souhaiteriez-vous ?  
Ou si vous étiez à la place de ces soignants qui se retrouvent sans ressources, parce qu'ils ont choisi en leur âme et conscience de ne pas se faire vacciner contre la covid-19, ou à celle de ces observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui subissent le joug de fer des lois dominicales d'inspiration catholique, que souhaiteriez-vous ?*

À vous qui me lisez, n'oubliez pas que ma douleur actuelle et celle des non-vaccinés contre la covid-19 qui se sont vu imposer un chômage forcé, ou encore celle des observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui sont entravés par ces iniques lois dominicales, pourraient bien être la vôtre, ou celle de l'un de vos proches.

**Eh bien, ce que vous auriez voulu pour vous, faites-le pour nous !**

Que vos cris s'élèvent du fin fond de l'univers pour dénoncer ces abominations que l'on nous fait vivre en tant que non-vaccinés contre la covid-19, ou comme observateurs du Sabbat ou du Shabbat ou encore ce que j'ai vécu sous le joug de M. Vincent GUILGAULT, sans que les représentants de l'État n'interviennent.

*Je m'attends à votre secours ! N'attendez pas que la mort vienne nous frapper pour venir avec des fleurs, pleurer sur nos tombes et nous ériger en martyrs du système.*

## **C'est maintenant que nous avons besoin de vous.**

Aujourd'hui est le jour où il vous faut agir, non seulement pour que justice me soit rendue, mais plus encore, afin de délivrer tous ceux qui ont perdu leur emploi à cause des lois vaccinales contre la covid-19 ainsi que les observateurs du Sabbat ou du Shabbat que les lois dominicales spolient.

**À nous donc de changer les choses, par la grâce de Dieu.**

Dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** », mon but premier est l'abrogation des lois dominicales et des lois vaccinales contre la covid-19, mais je ne puis à moi seul poursuivre cette œuvre, car un homme seul est isolé et peine à se faire entendre.

**J'ai besoin de votre soutien !**

Pour l'instant, je mène dans le dénuement cette lutte. Si je mène seul ce combat, sans vous, le message contenu dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** » restera lettre morte. Seul, je n'ai que peu de poids face à l'État français. La Parole de Dieu nous apprend dans [*Ecclésiaste 9 versets 15-16*] que la sagesse (*connaissance*) que pourrait apporter le démuné au puissant sera méprisée. Cette œuvre ne pourra donc, avoir de devenir sans vous.

Pour que les choses changent, j'invite tous les Français, surtout les chrétiens observateurs du Sabbat et les juifs, à se joindre à moi.

Pour soutenir votre démarche, je vous invite à vous armer de mon livre intitulé « **Infamies d'État** », car ces divers textes législatifs vous permettront d'être armés dans votre démarche (*individuelle et collective*) face à l'État français.

Il en est de même pour les textes législatifs démontrant le non-sens des lois vaccinales contre la covid-19.

Ils devront être confrontés au gouvernement français et à M. MACRON, afin que justice nous soit rendue. L'une des belles images que j'ai de l'unité qui amène la victoire est présentée dans ce texte :

**« Mieux vaut être à deux que tout seul. On tire alors un bon profit de son travail. Et si l'un tombe, l'autre le relève, mais malheur à celui qui est seul et qui vient à tomber sans avoir personne pour l'aider à se relever.**

*De même, si deux personnes dorment ensemble, elles se tiennent chaud, mais comment celui qui est seul se réchauffera-t-il ? Un homme seul est facilement maîtrisé par un adversaire, mais à deux ils pourront tenir tête à celui-ci. Et une corde à triple brin n'est pas vite rompue. » [Ecclésiaste 4 versets 9-12, Bible Semeur].*

Ce texte dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force. La victoire des Alliés, malgré leur foi ou leurs convictions diverses, lors de la Deuxième Guerre mondiale, nous démontre la valeur de l'unité de tous contre la tyrannie.

**Il vous faut maintenant agir.** Je pense que mon livre intitulé « **Infamies d'État** », fruit d'un long travail de recherches historiques et juridiques, donne les bases qui permettraient d'abroger ou de modifier en notre faveur ces lois qui nous oppriment depuis trop longtemps. En tant qu'enfants de Dieu, nous sommes ses sentinelles et ne pouvons nous taire quand l'impensable se perpétue.

Faisons en sorte d'agir comme Paul l'a fait dans ce texte : « **C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher.** » [Actes 20 versets 26-27, Bible Louis Segond].

À vous qui avez lu ces lignes et qui êtes interpellés par mon combat, ne restez pas inactifs, alors que des âmes sincères sont malmenées par l'État français à travers les lois dominicales et les lois vaccinales contre la covid-19, qui les conduisent, comme ce fut mon cas, à une grande précarité.

Il est de notre responsabilité de défendre ceux que les puissants de ce monde oppriment. Voici ce que déclare le Saint Livre dans ce texte :

**« Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : ah ! nous ne savions pas ! Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ? »** [Proverbes 24 versets 11-12, Bible Louis Segond].

Il ne nous faut pas être comme Caïn, pensant que Dieu ne voit pas nos œuvres ni ne connaît nos cœurs, car nous sommes les gardiens de nos frères. Ce faisant, le bien que nous savons devoir faire et que nous ne faisons pas, nous rend répréhensibles devant le Seigneur.

Le texte qui suit nous renseigne à ce propos : « **Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché.** » [*Jacques 4 verset 17, Bible Louis Segond*].

Ce texte nous renseigne également : « *Si nous avons oublié le nom de notre Dieu [...] Dieu ne le saurait-il pas, lui qui connaît les secrets du cœur ?* » [*Psaumes 44 versets 21-22, Bible Louis Segond*].

Finissons avec ceci : « **Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ?** » [*Psaumes 58 verset 2, Bible Louis Segond*].

J'ai fait, plus que ma part, car mon livre intitulé « **Infamies d'État** », qui est le fruit d'un long travail acharné, je vous l'offre, déjà en version numérique en français et avec votre aide, comme déjà précisé, j'aspire aussi à le faire en langue anglaise, et également au format papier dans ces deux langues afin que vous m'aidiez à faire changer les choses.

Il en sera de même, si c'est la volonté de Dieu, pour les versions papier, si vous répondez de façon positive à cet appel que je vous adresse à la fin de ce chapitre. L'objectif étant que tous ceux qui se sentent concernés puissent le lire et se mobiliser. J'agis ainsi, conformément à ce que l'Esprit de Dieu m'a inspiré.

*De votre côté, partagez mon livre intitulé « **Infamies d'État** » avec le plus grand nombre. Pour la version numérique, utilisez largement les moyens mis à votre disposition, **email, Facebook, WhatsApp, Instagram, TikTok, etc.** sur mon site, dont les coordonnées figurent à la fin de ce chapitre.*

Pour continuer, je vous dirais que j'ai travaillé en moyenne de *8 à 12 heures par jour* sur mon livre intitulé « **De souffrance, d'encre et de justice (version revue et complétée de mon ouvrage intitulé 'Infamies d'État'** », en versions anglaise et française, depuis le mois d'*octobre 2021*, et que je suis en train de le finaliser en ce jour, le *13 mars 2026*. L'objectif étant qu'il sorte au plus tôt.

Pour que mes ouvrages intitulés « **Infamies d'État** » et « **De souffrance, d'encre et de justice** » puissent voir le jour, alors qu'ils sont offerts gratuitement, j'ai investi tout ce que je possède.

En plus de ces deux livres, j'offre sur mon site internet – dont l'adresse figure à la fin de ce chapitre – un extrait de quatorze de mes seize livres. J'espère sincèrement qu'ils fortifieront ceux qui les liront.

En contrepartie, j'ai intégré une demande d'aide financière que je sollicite auprès de ceux qui me liront. Ainsi, même si je suis actuellement dans le besoin, à cause d'une situation indépendante de ma volonté, j'ai bon espoir de recevoir de l'aide.

Grâce à elle, et ceci fait déjà ma joie, je pourrai partager mes pensées et mes convictions qui ne tomberont pas dans l'oubli. Mon travail ne sera donc pas vain car il permettra, j'en suis sûr, d'enrichir ceux qui liront mes livres.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

*Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente. Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.*

*Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.*

*Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.*

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront des connaissances qui vous fortifieront.

*J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages inédits.*

*Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain. Je me reconnais donc comme étant un auteur.*

*Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.*

*Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre.*

*Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.*

*Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ».*

*Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux.*

*Quelles furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une énigme pour moi. D'autant plus qu'en tant qu'Antillais, je suis issu d'un peuple qui a connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage. Par contre, quand je lis des livres que de grands auteurs comme TERTULLIEN, Martin LUTHER ou Ellen G. WHITE, etc., les grands réformateurs ont écrits souvent, il y a de cela des siècles, j'apprends à les connaître et leurs écrits me fortifient.*

De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion des mots ! Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée.

Mon leitmotiv est de porter mes connaissances et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.

Si cet extrait de mon livre vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes quinze autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés. Si ce livre vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes quinze autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

Malheureusement, « **l'argent étant le nerf de la guerre** », tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ce livre, je n'ai plus les moyens de faire paraître mes seize ouvrages au format papier, je vais de ce fait les commercialiser en version numérique.

C'est le seul moyen que j'ai trouvé afin que toute cette connaissance, que l'Esprit de Dieu me donne de vous apporter, puisse arriver jusqu'à vous. Sans cela, cette œuvre titanesque demeurera, malheureusement, dans la poussière de l'oubli.

*Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre, mais faute de finances, l'œuvre est en friche.*

*Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse. **J'en appelle donc à votre générosité.***

J'en appelle à ceux qui œuvrent en ce siècle, tels **les sept mille restés fidèles au Seigneur du temps d'Élie**, et cela, qu'importe votre religion ou vos convictions.

Je sais que vous vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que le Seigneur nous le demande dans ce texte : « **À celui qui te demande, donne ; et ne te détourne pas de celui qui veut t'emprunter de l'argent.** » [Matthieu 5 verset 42, *Nouvelle Bible en français courant*].

Complétons avec ceci : « **Voici comment nous savons ce qu'est l'amour : Jésus-Christ a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères et nos sœurs.**

**Si quelqu'un a les moyens de vivre et voit son frère ou sa sœur dans le besoin mais lui ferme son cœur, comment peut-il prétendre qu'il aime Dieu ?**

Mes enfants, n'aimons pas seulement en paroles, avec de beaux discours ; faisons preuve d'un véritable amour qui se manifeste par des actes !

Voilà comment nous saurons que nous appartenons à la vérité. *Voilà comment notre cœur pourra se sentir rassuré devant Dieu.*  
» [1 Jean 3 versets 10-19, Nouvelle Bible en français courant].

Terminons avec ce texte : « **Quand, dans un de tes villages que le Seigneur ton Dieu te donne, un de tes frères pauvre aura quand même besoin d'un prêt, ne refuse pas de lui tendre la main.**

**Au contraire, ouvre ta main toute grande et prête-lui ce dont il a besoin. [...]** *Accorde-lui donc un prêt de bon cœur.*

**Grâce à cette générosité, le Seigneur ton Dieu te bénira dans tout ce que tu entreprendras.**

**Il y aura toujours dans le pays des personnes pauvres, c'est pourquoi je t'ordonne d'ouvrir ta main à ton frère, le pauvre et le malheureux dans ton pays.** » [Deutéronome 15 versets 7-8, 10-11, Nouvelle Bible en français courant].

Si ce livre que je vous offre gratuitement vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer de fortifier et aider le plus grand nombre.

En outre, j'ai besoin de fonds pour faire corriger la version anglaise de ce livre dont je suis en train de finaliser la traduction.

*J'ai aussi besoin d'un soutien financier pour pouvoir éditer, les deux versions papier de cet ouvrage, en anglais et en français, afin qu'il soit offert au plus grand nombre.*

Enfin, en conformité avec [1 Corinthiens 9 versets 1-14], celui qui porte l'œuvre du Seigneur doit être soutenu pour vivre.

*À ce titre également, j'ai besoin de votre soutien financier.*

Pour ce faire, si le cœur vous en dit, vous avez la possibilité de faire un don sur l'un des onglets « **Faire un don** », disponibles sur mon site : <http://kenny-pierre.com>